

Charte et Conventions

Charte de courtoisie :

Ayez le sourire, soyez agréable avec vos interlocuteurs. Bien choisir son point de départ, évitez de vous positionner dans des endroits dangereux. Vous devez avoir l'appoint à donner au conducteur et devez lui donner dès votre prise en charge. Respectez l'itinéraire du conducteur, ne demandez pas d'écart de conduites.

- Conventions :
- Le tarif de prise en charge est déterminé en fonction de l'évolution du prix du carburant. Pour des raisons pratiques, le tarif sera toutefois fixé avec une évolution par tranche de dizaines de centimes afin de faciliter l'appoint.
 - Dans le cas de TaxiVoiturage sur des longues distances, le tarif de base fixé à ce jour à 2 €; peut-être plus important pour peu que le taxivoituré ajoute une "minote" à sa "manote" précisant le montant de participation qu'il est prêt à déboursier.
 - Les frais de prise en charge ne sont qu'une indemnité et ne peuvent être soumises à facturation. La personne prise en charge ne peut donc exiger un reçu ou tout document équivalent.
 - La pratique du TaxiVoiturage implique la nécessité de respecter la réglementation et les lois en matière de sécurité et d'assurances.
 - Tout automobiliste acceptant de faire du TaxiVoiturage est libre de prendre en charge les personnes de son choix. En particulier, le TaxiVoitureur peut refuser de prendre en charge une personne accompagnée d'une tierce personne, d'un animal ou de bagages.
 - Sur un même lieu d'affichage, l'ordre de présence ne donne aucune obligation pour le conducteur de prendre en charge le premier arrivé. En d'autres termes, l'automobiliste garde le choix de la personne qu'il souhaite embarquer et ce quel que soit l'ordre d'arrivée pour les personnes affichant le même lieu de destination.
 - L'acceptation de la charte et des conventions de TaxiVoiturage implique l'acceptation que son contenu puisse être modifié à tout moment pour faire face à une évolution dictée par l'expérience et la pratique. En vous inscrivant sur le site de TaxiVoiturage vous recevrez chaque fois que nécessaire une information sur ce sujet.
 - Ne fumez pas dans la voiture à moins que le conducteur soit lui-même un fumeur et qu'il vous ait donné son accord pour le faire.
 - L'acceptation de la charte et des conventions de TaxiVoiturage implique l'acceptation de décharge de toute responsabilité de toute nature des gestionnaires du site TaxiVoiturage.com ainsi que de ses ayants droits.